



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 2 juin 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du lot 3 « fourniture de corbeilles d'intérieur pour la collecte du flux emballages ménagers (EMR) » du marché n°2025-004COL « fourniture de matériels de pré-collecte pour la collecte des déchets hors foyer de la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) »

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juin à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI

ABSENTS :

Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution du lot 3 « fourniture de corbeilles d'intérieur pour la collecte du flux emballages ménagers (EMR) » du marché n°2025-004COL « fourniture de matériels de pré-collecte pour la collecte des déchets hors foyer de la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) »

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant l'obligation de généralisation de la collecte dite « hors foyer » prévue au 01 janvier 2025 par la loi AGECE et l'Appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » de CITEO dont la Cab est lauréate depuis le 20 décembre 2024 ;

Considérant la nécessité d'acquiescer des corbeilles d'intérieur destinées à être mises à la disposition des usagers et du public en situation de consommation hors foyer dans les équipements sportifs dont la CAB assure la gestion ;

Vu la consultation lancée le 19 mars 2025 ;

Vu le rapport d'analyse des offres, présentés ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

La procédure engagée pour l'attribution du lot 3 « fourniture de corbeilles d'intérieur pour la collecte du flux emballages ménagers (EMR) » du marché n°2025-004COL « Fourniture de matériels de pré-collecte pour la collecte des déchets hors foyer de la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) » ;

ATTRIBUE

Le marché correspondant à la société CORSE COLLECTIVITES (SIRET 850 871 450 00019) sise 20 250 CORTE pour un montant de 7 140 € au DQE ;

PRÉCISE

Que l'accord cadre est conclu pour une période unique et non renouvelable de 24 mois à compter de la notification du contrat ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Annexe de la collecte chapitre 011 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

[Signature]
Louis POZZO DI BORGO